

LES RÉSIDENCES D'ÉCRITURES DU CHALET MAURIAC

RÉSIDENCE TRADUCTION

APPEL À CANDIDATURES 2027

AGENCE LIVRE,
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE



ALCA Nouvelle-Aquitaine invite les traductrices et les traducteurs littéraires étrangers, souhaitant travailler en immersion dans le pays dont ils traduisent la langue, à soumettre leur candidature pour l'obtention d'une résidence de traduction de 6 semaines, en 2027, dotée d'une bourse d'écriture, au Chalet Mauriac, à Saint-Symphorien.

Que leur art s'exerce sur des classiques, les auteurs du patrimoine littéraire ou les écrivains contemporains, les traductrices et traducteurs sont les passeurs indispensables d'une littérature vivante et plurielle, représentative de la diversité des langues et des cultures. ALCA valorise le métier de traducteur auprès des professionnels et du grand public.

Il s'agit d'offrir des conditions de travail appropriées dans un site exceptionnel, ancienne propriété de la famille Mauriac, une maison du XIX^e siècle restaurée et entourée d'un parc de 10 hectares. Le pilotage et l'accompagnement de ces résidences ont été confiés à ALCA Nouvelle-Aquitaine, par la Région Nouvelle-Aquitaine qui est propriétaire du Chalet et en assure la gestion mobilière et immobilière.

Date limite de candidature : vendredi 19 juin 2026, à 23 h 59.

Attention ! Tout dossier incomplet ne pourra pas être expertisé.

SOMMAIRE

Cahier des charges de la résidence 2027	p. 2
Principes généraux	p. 2
Critères d'éligibilité	p. 2
Présentation succincte du lieu de résidence	p. 2
Vie à la résidence	p. 2
Nature de la résidence	p. 2
Hébergement	p. 2
Rémunération	p. 3
Frais de séjour : transports et restauration	p. 3
Engagements du résident	p. 3
Engagements d'ALCA Nouvelle-Aquitaine	p. 3
Convention	p. 4
Modalités d'attribution	p. 4
Modalités de candidature	p. 5
Renseignements	p. 6



CAHIER DES CHARGES DE LA RÉSIDENCE 2027

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Durée du séjour: 6 semaines (non fractionnables).
 - Dates: du lundi 15 mars au vendredi 23 avril 2027.
 - Hébergement: au Chalet Mauriac, à Saint-Symphorien (33).
 - Bourse d'écriture: 2 400 € net, octroyée par ALCA Nouvelle-Aquitaine.
 - Transport: prise en charge, à hauteur maximale de 1 000 €, d'un voyage aller-retour depuis le domicile du traducteur jusqu'au Chalet Mauriac.
 - Projets éligibles: traduction d'un texte de fiction de langue française. L'ouvrage original doit être écrit en français et relever du champ littéraire, y compris la littérature jeunesse, la bande dessinée, les essais, le théâtre, la poésie et la littérature de « genre » (fantastique, policier...).
- Toutes les langues étrangères sont éligibles (langue cible du traducteur).

Attention!:

- Sont exclues les éditions à compte d'auteur et l'auto-édition.
- Sont exclues les traductions relais ou intermédiaires, c'est-à-dire non effectuées à partir de la langue originale d'écriture de l'ouvrage.
- Sont exclues les traductions d'ouvrages scolaires, guides pratiques, revues, documentaires.
- Sont exclues les traductions achevées avant la venue du traducteur en France.
- Sont exclus les contrats de traduction qui ne sont plus en cours de validité.
- Sont exclues les œuvres dont les droits de traduction n'ont pas été cédés par l'éditeur français.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Vous avez un projet de traduction d'un texte de langue française, faisant l'objet d'un contrat avec un éditeur étranger.
 - L'ouvrage original doit être en français et relever du champ littéraire. Toutes les langues étrangères sont éligibles et toutes les œuvres littéraires, y compris les œuvres du patrimoine relevant du domaine public.
 - Si l'ouvrage original n'est pas dans le domaine public, vous devez justifier d'un contrat de cession de droits en cours de validité, entre l'éditeur d'origine et l'éditeur commanditaire de la traduction.
 - Vous avez à votre actif au moins deux traductions déjà publiées dans votre pays, par une maison d'édition professionnelle (ou un livre publié et un contrat signé pour le deuxième). Pour les ouvrages publiés uniquement sous format numérique, un contrat d'édition est également requis.
- À noter: l'autoédition et l'édition à compte d'auteur ne sont pas éligibles.
- Vous résidez à l'étranger et/ou votre résidence fiscale n'est pas en France.

- Vous avez moins de 65 ans au 31 décembre 2026.
- Vous êtes disponible pour venir en résidence du 15 mars au 23 avril 2027.

PRÉSENTATION SUCCINCTE DU LIEU DE RÉSIDENCE

Le Chalet Mauriac, à Saint-Symphorien, est un espace dédié à toutes les formes contemporaines d'écritures: écriture numérique, graphique, littéraire, cinématographique, audiovisuelle, dramatique, musicale, transmédia, etc.

Depuis le printemps 2013, ALCA Nouvelle-Aquitaine y organise des résidences d'auteurs et de réalisateurs. Selon les appels à candidatures, les auteurs sont accueillis de 2 à 8 semaines, afin d'engager un travail d'écriture, d'approfondir une réflexion personnelle et de partager un projet avec d'autres créateurs.

VIE À LA RÉSIDENCE

Les résidents sont libres de leur temps et peuvent se concentrer pleinement à leur travail d'écriture et de création. Ils sont invités à partager la vie culturelle du village de Saint-Symphorien et du Sud-Gironde, à participer à des rencontres avec des structures culturelles locales. Ils sont également invités à des temps à la MÉCA, qui abrite le site bordelais d'ALCA, pour visiter les expositions du Frac Nouvelle-Aquitaine-MÉCA, participer aux sorties de résidence de l'Oara et rencontrer les équipes d'ALCA et/ou les professionnels du livre et cinéma.

ALCA assure un suivi personnalisé du travail des résidents. Par la présence systématique de plusieurs résidents en même temps (le Chalet Mauriac dispose de 5 chambres), ALCA souhaite faciliter les rencontres interdisciplinaires entre les auteurs et propose, le cas échéant, des actions culturelles (selon les cas: rencontres en librairie, en médiathèque, séances de projection-critique, lectures de scénario, etc.).

Un réseau d'auteurs se tisse progressivement, entre les réalisateurs, les écrivains, les illustrateurs, les traducteurs et les artistes venus en résidence au Chalet Mauriac.

NATURE DE LA RÉSIDENCE

La résidence offrira au lauréat le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité son travail de création en cours. Il sera libre de consacrer au moins 70% de son temps à ce travail personnel. Il pourra cependant être éventuellement sollicité pour quelques rencontres professionnelles et/ou publiques, en librairie, bibliothèque, festivals, salons du livre ou rencontres en milieu scolaire: ce programme sera construit conjointement entre ALCA et le traducteur, avant la résidence.

HÉBERGEMENT

Le lieu de résidence est le Chalet Mauriac, situé au 14, cours de Verdun, 33113 Saint-Symphorien (à environ une heure de route de Bordeaux). Maison du XIX^e siècle, le Chalet Mauriac est une ancienne propriété de la Famille Mauriac,

acquise par la Région Nouvelle-Aquitaine qui l'a restaurée et aménagée pour y accueillir des résidences d'écriture. Le village de Saint-Symphorien (2 000 habitants) est une des communes du Parc naturel régional des Landes de Gascogne. Située au milieu d'un parc de 10 hectares, la maison est composée d'espaces communs (cuisine, bibliothèque, salle de séjour, studio-salle de travail) et de 5 chambres individuelles, dotées chacune d'un espace de travail, d'un cabinet de toilette privé et d'une douche privée.

- Le linge de lit et de maison est fourni.
- Les frais de fonctionnement (eau, gaz, électricité) sont pris en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine.
- Des imprimantes, un photocopieur/scanner/imprimante, un écran avec vidéoprojecteur sont mis à disposition. L'usage de ces outils est partagé avec les autres lauréats en résidence.
- La maison est équipée d'une connexion Internet wifi et d'un poste téléphonique par chambre.
- Chaque chambre peut accueillir deux personnes. Les résidents ne peuvent pas être accompagnés de leur famille, mais ils peuvent accueillir ponctuellement un proche sous réserve d'en avoir informé ALCA. Dans ce cas, les frais liés à la venue et au séjour ponctuel de l'accompagnant (transport et restauration) ne pourront être avancés par ALCA et seront à la charge du résident.

RÉMUNÉRATION

Pour la durée de son séjour, le traducteur reçoit une bourse de 2 400€ net (deux mille quatre cents euros) qui sera versée par virement bancaire à l'arrivée au Chalet, parallèlement à la signature d'une convention de résidence (voir la mention de la convention plus bas). La bourse fera l'objet de droits d'auteur. Le résident devra fournir une attestation de non-résidence fiscale en France.

FRAIS DE SÉJOUR: TRANSPORTS ET RESTAURATION

- ALCA prend en charge les frais de voyage du traducteur (aller-retour entre son domicile et le Chalet Mauriac) dans la limite de 1 000€. Les éventuels déplacements liés à des rencontres publiques sont également couverts par ALCA. Les déplacements personnels du traducteur, en dehors des rencontres et temps de médiation, restent toutefois à sa charge.
- Une voiture peut être mise exceptionnellement à la disposition des résidents du Chalet Mauriac. Propriété de la Région, ce véhicule de fonction est assuré par ALCA. Pour l'utiliser les résidents doivent fournir un permis de conduire en cours de validité, remplir le planning d'utilisation partagée et assurer à sa charge le plein de carburant du véhicule. ALCA reste prioritaire sur l'utilisation de ce véhicule.
- Quatre vélos sont à disposition des résidents.
- Arrivées et départs:
 - Les arrivées ont lieu le lundi entre 9 h et 17 h.

- Les départs sont programmés le vendredi, avant 12 h.
- Le résident sera autonome pour sa restauration. Seuls les repas liés aux rencontres d'ALCA seront pris en charge.
- Le résident aura à sa charge les dépenses suivantes:
 - Ses frais de visa.
 - Ses assurances personnelles.
 - Les frais relatifs au développement de son projet personnel.
 - Sa restauration, hors temps de médiation.
 - Ses déplacements personnels.

ENGAGEMENTS DU RÉSIDENT

Chaque résident s'engage :

- À résider au Chalet Mauriac pendant 6 semaines, à la période définie (en cas d'impossibilité, la résidence ne pourra pas être reportée).
- À travailler sur le projet de traduction pour lequel il a postulé et à tenir ALCA informée de l'avancée de ce projet.
- À accepter de participer à quelques rencontres publiques et/ou professionnelles le temps de sa résidence, ces éventuelles rencontres occupant moins de 30% du temps de la résidence.
- À tenir ALCA informée, à l'issue du séjour, de la poursuite de son projet.
- Si ce projet aboutit à une publication, à y faire figurer la mention suivante: « Le traducteur de cet ouvrage a bénéficié du soutien d'ALCA Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre des résidences d'écritures du Chalet Mauriac, propriété de la Région Nouvelle-Aquitaine, à Saint-Symphorien ».
- À faire parvenir, par le biais de son éditeur, deux exemplaires du livre à parution: un exemplaire à ALCA Nouvelle-Aquitaine au pôle Création et un exemplaire au Chalet Mauriac.

ENGAGEMENTS D'ALCA NOUVELLE-AQUITAINE

- ALCA prend en charge la rémunération du résident (bourse d'écriture), ses frais de transport aller-retour depuis son domicile, son assurance médicale pour la durée de la résidence, son hébergement et ses repas lors des rencontres organisées par ALCA.
- ALCA met en place un accompagnement artistique du résident et s'efforce de répondre à ses demandes de mise en contact avec les créateurs, les éditeurs, les lieux, les publics et les manifestations en région Nouvelle-Aquitaine.
- ALCA s'engage à mettre en valeur la résidence du traducteur et son travail:
 - Par une annonce dans la lettre d'information électronique d'ALCA.
 - Par la création d'une page dédiée sur le site d'ALCA.
 - Par la réalisation d'un article de mémoire de résidence illustré d'un reportage photographique, publié sur la revue numérique *Prologue* (prologue-alca.fr) et dont le contenu pourra faire l'objet d'éventuelles déclinaisons ultérieures.

CONVENTION

Une convention sera signée entre le traducteur et ALCA Nouvelle-Aquitaine, définissant les conditions de séjour en résidence et reprenant l'essentiel des clauses du présent cahier des charges. Un calendrier prévisionnel des éventuelles rencontres sera joint en annexe.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Les dossiers sont examinés par un jury d'experts mis en place par ALCA Nouvelle-Aquitaine, qui se réunira pour délibérer début juillet 2026. Les candidats sont informés du choix final par un courrier mail, signé par la direction générale d'ALCA.

La mise en œuvre du programme de résidences du Chalet Mauriac est soumise aux budgets qui seront alloués à ALCA pour l'année 2027.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

1. Remplir le formulaire en ligne sur :

<https://framaforms.org/chalet-mauriac-2027-appel-a-candidatures-residences-traduction-1774446573>

2. Documents à joindre au formulaire (en format PDF et dans la limite de 20 Mo) :

- Une lettre de motivation précisant votre parcours de traducteur, votre situation personnelle, vos attentes et les raisons de votre demande de résidence, situant le projet d'écriture dans la chronologie de votre œuvre, et l'intérêt de le développer en résidence.
- Une note présentant votre projet de traduction : présentation de l'œuvre à traduire et de son auteur, précisions sur l'intérêt particulier à traduire (ou retraduire) cette œuvre, et les difficultés propres à ce projet de traduction.
- Votre CV.
- Votre bibliographie complète : liste des ouvrages que vous avez traduits. Préciser : langue source, auteur, titre français / titre traduction, éditeur, année de publication.
- La copie entière du contrat de traduction signé avec l'éditeur étranger (accompagné de la traduction de ses principales clauses en français. Si pertinent : copie du contrat signé pour le projet en cours, ou lettre de l'éditeur pressenti sur le projet.
- La copie entière du contrat de cession de droits – contrat signé entre l'éditeur français et l'acquéreur étranger – si l'ouvrage n'est pas dans le domaine public.
- Le catalogue de l'éditeur étranger ou sa présentation en français (ce document peut être un lien internet vers le site de l'éditeur).

Candidature à faire parvenir au plus tard le vendredi
19 juin 2026, à 23h59 :

Attention! Tout dossier incomplet ne pourra pas être
expertisé.

RENSEIGNEMENTS

residences.livre@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Mission Résidences – ALCA Nouvelle-Aquitaine:

- Aimée Ardouin
+33 (0)6 95 61 10 06
- Amélie Bonneau
+33 (0)7 43 26 27 39